



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 23479

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur la place et le rôle de la Réunion dans son environnement économique régional. Compte tenu des difficultés pour une région française de participer directement aux organisations internationales à vocation régionale dans le domaine économique, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre afin de favoriser, encourager et pérenniser l'insertion de la Réunion dans son environnement géographique de telle sorte qu'elle ne soit pas exclue des échanges commerciaux dans la zone.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de monsieur le ministre sur la place et le rôle de la Réunion dans son environnement économique régional. Le Gouvernement s'attache à promouvoir l'accroissement des échanges extérieurs de la Réunion qui passe en particulier par le développement des échanges de la Réunion avec ses voisins de l'océan Indien. Il entend poursuivre les efforts entrepris en faveur de la participation de la Réunion aux organisations régionales de coopération, notamment économique. Cette orientation se traduit par sa participation active à la commission de l'océan Indien (COI) et par sa candidature à l'association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR-ARC). Créée en 1982, la COI regroupe cinq Etats (Comores, Maurice, Madagascar, France, Seychelles). La France, qui a rejoint la COI en 1986 au titre de la Réunion, est le principal contributeur au budget de fonctionnement de la commission, les programmes étant financés sur fonds européens. La présidence de la COI est exercée par la France depuis la dernière réunion du conseil des ministres tenue à Maurice les 29 et 30 avril 1998 en présence de M. Charles Josselin, ministre délégué à la coopération, du préfet de la Réunion et des présidents du conseil régional et du conseil général. Depuis la création de la COI, le commerce intra-régional a connu une certaine progression mais reste encore d'un niveau trop modeste ; sa part dans le commerce extérieur total des pays membres de la COI est en effet passée de 1,6 % en 1982 à 2,5 % en 1992 et s'est élevée jusqu'à 3 % en 1997, la part de la Réunion représentant, en 1997, 2,4 %. La possibilité d'association de la Réunion à la future zone de libre-échange, qui est l'objectif poursuivi par le « programme régional intégré de développement des échanges » (PRIDE) mis en place par la COI, nécessite une analyse de ses effets et une négociation communautaire car l'ensemble des compétences en matière douanière relève de l'Union européenne. De plus, les produits originaires des pays ACP constituant la zone potentielle de libre-échange bénéficient de l'exonération de droits de douane à leur entrée sur le territoire communautaire douanier ; cette mesure, actuellement limitée à l'horizon de l'année 2001, devrait être reconduite. Dès lors, le secrétariat d'Etat à l'outre-mer entend poursuivre la discussion avec les autres départements ministériels en vue de dégager les marges de manoeuvre possibles et analyser les questions concrètes (obstacles aux produits réunionnais, possibilités de développement du secteur des services, etc.) avec les services du commerce extérieur de la zone et les responsables économiques. L'association des pays riverains de l'océan Indien pour la coopération régionale (IOR/ARC) se propose de fonder un vaste regroupement économique afin de promouvoir une croissance soutenue à travers la libéralisation des échanges commerciaux, l'abaissement des barrières tarifaires et la promotion des

investissements. La France a manifesté l'intérêt qu'elle portait à cette initiative et a officiellement déposé sa candidature à l'IOR/ARC dès mars 1997. Une décision sur les candidatures devrait être prise lors de la conférence ministérielle prévue à Maputo en mars 1999. A l'occasion de son déplacement en Afrique du Sud en juin 1998, le Président de la République a rappelé l'appartenance de la France à la communauté des Etats de l'océan Indien et a demandé le soutien de l'Afrique du Sud pour l'adhésion de la France à l'IOR. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour que la France puisse participer aux activités de l'IOR, selon des modalités qui restent à définir.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23479

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1998, page 7023

Réponse publiée le : 8 mars 1999, page 1444